

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D ORAN

DAIRA DE GDYEL

COMMUNE DE BENFREHA

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service publics, au cahier des charges. et à la séance d'évaluation des offres, Il est porté à l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales relatif aux projets intitulés :

Lot N°01 : REALISATION DES VOIRIES URBAINES A LA CITE 70 LOGTS FONAL BENFREHA Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE

PARTIE : REALISATION

Lot N°02 : REALISATION DE LA VOIRIE URBAINE DE LA CITE 210 LOGEMENTS BENFREHA 1^{ère} Tranche Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE

PARTIE : REALISATION

Lot N°03 : REHABILITATION DE LA VOIRIE URBAINE BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE VERS HAI EL-ISTIKLAL A HASSIAN-TOUAL Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE

PARTIE : REHABILITATION

Que les projets est attribués provisoirement aux les entreprises suivantes :

N°	Intitulé de l'opération	Entreprise attributaire du projet provisoirement	N° FISCALE NIF	Montant de l'offre	Délai de réalisation	Motif du choix
01	<u>Lot N°01</u> : REALISATION DES VOIRIES URBAINES A LA CITE 70 LOGTS FONAL BENFREHA Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE PARTIE : REALISATION	ETB.TCE OUNES MUSTAPHA N° 28 BD ADDA BENAOUDA ORAN	183140400262190	30.862.650,00 DA	150 Jours	Moins Disant
02	<u>Lot N°02</u> : REALISATION DE LA VOIRIE URBAINE DE LA CITE 210 LOGEMENTS BENFREHA 1^{ère} Tranche Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE PARTIE : REALISATION	ETP KOURDOURLI EL-HADJ CITE KOURDOURLI EL-HADJ MAZOUNA -RELIZANE-	194482201820116	28.769.440,00 DA	04 mois	Moins Disant
03	<u>Lot N°03</u> : REHABILITATION DE LA VOIRIE URBAINE BOULEVARD DE L'INDEPENDANCE VERS HAI EL-ISTIKLAL A HASSIAN-TOUAL Y COMPRIS FRAIS DE CONTROLE PARTIE : REHABILITATION	EGTPBH CHERIFI MOHAMMED HAI EL BADR CHORFA ZONE 05 N° 390 CHELF	166020102366162	23.951.725,00 DA	03 mois	Moins Disant

Les s soumissionnaires, intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus de se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la première parution du présent avis d'attribution provisoire .

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant, peuvent introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics, dans les dix (10) jours à compter de la première parution de l'avis d'attribution provisoire.

Le Président de l'Assemblée Populaire
Communale Par Intérim